



COMITE DEPARTEMENTAL de TIR du Cantal

SITE: CDTIR15.FR

Président: Philippe Bouillaguet
25 rue de Belloy 15100 Saint-Flour
mail: cpbouillaguet@orange.fr
tel: 06 78 30 24 97

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

22 septembre 2024 à Saint-Flour

Accueil des participants
émargement de la feuille de présence
comptabilisation des voix

Clubs convoqués :

Aurillac, Massiac, Mauriac, St Flour, Trizac, Neuvéglise, Marmanhac, Montsalvy, St Pierre

Excusés : Marmanhac, pouvoir reçu. Saint-Pierre contraint par son travail

Absents : Montsalvy,

quorum : 20 présentes sur 25voix au total, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Invités : Jean Pierre Chaulier, président de la ligue Auvergne, mais excusé, pris par d'autres actions

Excusés aussi le ou les représentants de la mairie, trop pris par le Viaduc

L'assemblée générale est présidée par Philippe Bouillaguet, président du CDTIR 15.

Approbation du PV de l'assemblée générale 2023: à l'unanimité

Rapport moral

Le rapport moral est destiné à résumer la saison qui vient de se terminer. Compte tenu des actions réalisées par le comité, cela va être court car il n'y a pas grand chose de fait par le comité, comme les saisons précédentes.

En 1er, je souhaite avoir une pensée pour le club d'Allanche qui a dû cesser son activité après le passage de l'ARS et Jeunesse et Sports. C'est triste de voir disparaître un club, même si le nombre de licenciés était faible. Je pense que Jean Pierre mérite que l'on ait une forte reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour son club, pour le comité, pour toutes les compétitions auxquelles il a participé. Je charge Lucien de lui transmettre nos meilleures pensées et remerciements.

Le tir continue avec 9 clubs dont deux qui n'ont aucune activité avec le comité, aucune participation aux compétitions organisées par le comité. Je parle de Montsalvy et Marmanhac. Pour ce dernier, c'est compréhensible, avec 5 licenciés âgés. Ce n'est pas le même cas pour Montsalvy.

J'ai envoyé une convocation au secrétaire, Jean Pierre Moisset, car l'adresse mail du club ne répond jamais. J'ai eu le message de lecture du mail envoyé ils ont donc reçue la convocation. Jeudi, j'ai renvoyé un mail au secrétaire, pas de réponse. Le compte rendu de l'AG 2023 étant sur le site du comité, ils ont les moyens d'avoir les informations. Nous pouvons donc en déduire qu'ils veulent fonctionner seuls. Ils ont de l'activité avec 74 licenciés pour la saison et à la vue de l'article paru dans le journal La Montagne il y a quelques jours. Seul élément positif pour le comité, c'est la perception de la part sur les licences et aucun retour pour eux. Comme nous ne pouvons pas faire leur bonheur à leur place, laissons faire.

Pour les compétitions organisées par le comité, il y a les championnats départementaux, et les coupes Passemard et Arvernes. A noter, le nombre de participants diminue chaque saison, c'est regrettable. Une faible participation aux départementaux limite obligatoirement les participations aux compétitions régionales et France. C'est très différent d'un club à l'autre. Aucune participation pour certains clubs, inversement pour d'autres. Même si cela me gêne un peu, chacun ses choix et je les respecte. A l'analyse des différents championnats, nous pouvons noter que des clubs ont des spécialités. Saint-Pierre avec les silhouettes métalliques, Massiac avec le TAR, Saint-Flour bien développé sur le 10 mètres.

Pour les autres activités, nous avons participé aux journées du Cantal Tour Sport, à Jussac, Saint-Flour, Lastioules, Lac des Graves, Rénac, Le Lioran, Mallet et Vic sur Cère. Toujours autant de jeunes, du département, de la région et même d'ailleurs avec les vacanciers. Au total de la saison cela représente environ 9 000 jeunes qui ont pu pratiquer gratuitement les différentes activités suivant leurs choix. A chaque fois, le stand de tir avec les carabines laser, a du succès. Je remercie chaleureusement les personnes qui ont œuvré pour que tout se déroule normalement.

La journée olympique à Aurillac, dans les installations du parc Hélicas a aussi vu de nombreux scolaires des écoles primaires du secteur Aurillacois venir s'essayer au tir ou le découvrir. Plusieurs nous ont demandé comment faire du tir à Aurillac. Il est donc dommage que l'école de tir de la STA ne fonctionne pas. Mais je pense que cela va changer dans l'avenir puisque plusieurs membres du club ont suivi le premier niveau de formation fédérale et obtenus leur CAC. C'est positif et je leurs souhaite de réussir.

Je suppose, car je n'ai pas d'informations précises à ce niveau, que chaque club a aussi eu d'autres activités. A noter que l'Alerte Sanfloraine a été active au niveau des championnats UNSS en organisant les départementaux et les académiques d'Auvergne. Il est fort regrettable qu'il y ait si peu de collègues et de lycées participants. Seulement deux collèges de Saint-Flour pour le département et quatre pour la région. Cela dépend uniquement des professeurs d'EPS. Au final, l'équipe Sanfloraine du collège La Vigière s'est classée 5ème aux championnats de France à Brie-Comte-Robert.

Concernant le nombre de licenciés, il y a une évolution notable puisque le total des licenciés est de 641 pour le département. C'est une augmentation de 36 par rapport à la saison précédente et nous passons devant les 632 de 2019. Nous avons dépassé la crise covid. Les évolutions sont variables entre les clubs en fonction de leur situation géographique et de leurs possibilités. Voici le détail dans les tableaux suivants.

Pour le département

Saisons	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs	564	622	612	632	603	585	581	605	641

Par club

Nombre de voix	Clubs	2022-2023	2023-2024	Licences non renouvelées	Nouvelles licences	Différentiel ITAC
	Aurillac	114	106	12	8	-4
4	Massiac	124	130	15	12	-4
1	Marmanhac	5	5	0	2	2
4	Mauriac	102	112	13	19	-4
3	Montsalvy	58	74	5	15	-6
2	Neuvéglise	42	45	6	7	-2
4	Saint-Flour	111	119	22	26	-4
2	Saint-Pierre	38	44	2	4	-4
1	Trizac	9	9	1	1	0
25	TOTAL	605	641	76	94	

J'ai ajouté des colonnes pour le nombre de licences non renouvelées et les nouvelles. Précision, la dernière colonne indique que le requêteur ITAC ne fonctionne pas très bien puisque nous constatons des différences. Il y en a peut être aussi au niveau du nombre de licenciés par club, à vous de le dire.

Nous pouvons quand même constater qu'il y a un nombre conséquent de licences non renouvelées, 12%. Chaque club a ses raisons, pour Saint-Flour, cela est dû à l'école de tir où les jeunes restent une saison ou deux et vont voir ailleurs ensuite. Seuls les plus intéressés poursuivent.

Comme les saisons passées, des tireurs cantaliens se sont illustrés sur les pas de tirs régionaux, au niveau France et même plus, équipe de France. Le club de Saint-Pierre a obtenu plusieurs podiums aux France avec notamment Sylvain Kaleta, mais aussi Serge Bos en équipe. A Saint-Flour, trois podiums à l'école de tir, avec Célestin Pichot et l'équipe minimes. Désolé, je n'ai pas capté les résultats de Bruno Bouchet et Massiac.

Un point négatif, le nombre d'arbitres diminue avec ceux qui quittent le département, ceux qui sont malades. Il en manque. Il est impératif de réagir, en commençant par les clubs qui n'en ont pas. Il faut susciter vos adhérents, les pousser un peu, en commençant aussi par les jeunes avec les formations jeunes arbitres. C'est nécessaire sinon nous serons obligés de demander à la Ligue pour organiser nos compétitions. Je compte sur vous.

Pour paraphraser, la saison 2023-2024 est morte, vive la saison 2024-2025. J'espère et je souhaite que cette nouvelle saison soit la plus agréable possible, qu'elle nous permette d'accroître le nombre de licenciés, d'avoir de bons résultats et de nouveaux arbitres.

Bonne saison à tous.

Merci

Des remarques : rien de particulier

Approbation : à l'unanimité

Rapport financier

total des produits : 11 983,94

total des charges : 5 258,21

résultat : 6 725,73

total de bilan : 27 875,10

solde trésorerie ; 18 424,64

voir détails en annexes

Rapport du contrôleur aux comptes, en annexe

Approbation : à l'unanimité

Affectation du résultat : en report à nouveau

Election au conseil d'administration

sont élus et fonctions :

Philippe Bouillaguet président

Vincent Roux vice-président

Thierry Laygues secrétaire

Georges Malergue trésorier

Gérard Donnadiou RDA

Florian Delbos membre

Gilles Anglard membre

Michèle Raoux membre

Jean Pierre Auzolle membre

Christian Combemale membre

Gilbert Bouchet membre

Serge Bos membre

Nomination du contrôleur aux comptes pour la saison 2023/2024

continuité avec Lucien Crozat

Budget prévisionnel 2024/2025

Avec les ressources et peu d'activité, il y a des disponibilités financières

Quels besoins avons nous ?

Quelles propositions faites vous ? Pas facile de déterminer à l'avance, consultations au coup par coup pour déterminer l'aide ou nous établissons une liste ?

Décision : attribution d'un forfait de 40 € à chaque tireur qualifié pour les championnats régionaux et 80 € pour les qualifications France. Demande à faire par les clubs et versements aux clubs. A eux de faire la répartition.

Il est possible de reprendre le principe d'aide pour l'achat de fournitures. Les recettes liées aux licences et CTS sont de 7 000 €. Comme nous n'avons pas beaucoup d'activités, il y a des disponibilités. Il y a aussi des stocks de diabolos et de cibles 10m.

Quel % d'aide ? Sur fonctionnement annuel simple, il y a 3 000 € de disponible

Décision : 40%

Aide pour les formations en fonction des dépenses effectuées.

voir en annexe, budget prévisionnel pour un fonctionnement de base

Organisation de la saison 2024-2025

ITAC, EDEN, SIA, cela se passe normalement ?

Rien de particulier, sauf les complications pour les personnes qui ont des difficultés avec l'informatique.

SIA: il faut inclure la licence

Site du comité

suite aux informations lors de l'AG de l'année dernière, aucun article a été communiqué à Franck Delmas pour être mis sur le site. Il est donc sans vie.

Faire passer des messages, des photos à cette adresse grosmas15@gmail.com

carnets de tirs disponibles, ils sont payés par le comité

Organisation des prochaines compétitions :

Je rappelle que les dates des départementaux dépendent des dates de la Ligue qui elles dépendent de celles de la FFT. Le décalage minimum est de 3 semaines entre chaque, d'où les dates des départementaux, en essayant de ne pas faire de chevauchements.

Le calendrier est fait, est-ce que vous avez des modifications à faire ?

Massiac TAR les 26 et 27 avril 2025

Chaque club doit faire la demande du nombre de médailles avant la compétition. Simplement parce que c'est l'organisateur qui connaît le nombre de disciplines et de catégories concernées.

Merci de faire le nécessaire pour participer aux compétitions départementales, régionales, challenges, ... Il faut que le Cantal soit représenté pour ne pas être laissé de côté.

Le circuit Auvergnat est transformé en challenges car cela n'a pas très bien marché pour certains lieux et demande beaucoup d'arbitres de la Ligue, donc des finances. Si un club est intéressé, il faut

le dire. Saint-Four a organisé une manche, uniquement des tirs à 50m, lors du week-end de le Pentecôte. Déception sur le nombre de participants.

Le E.challenge pour les écoles de tir est abandonné par la FFT. Est-ce que nous le maintenons chapeauté par la Ligue ? oui.

Des nouvelles disciplines sont créées : Pistolet 50m D2, Pistolet standard CF et D3, Carabine 50m couché D3, Carabine 50m 3 positions D2.

Questions diverses

Rien de particulier

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE : elle sera organisée par le club de ??

La séance est clôturée à 12h. Elle est suivie d'un repas en commun.

Merci au club de Saint-Flour pour l'organisation de cette assemblée générale.

Le secrétaire
Thierry Laygues

Le Président
Philippe Bouillaguet



T. LAYGUES



P. BOUILLAGUET



Comité Départemental
de Tir du Cantal

ANNEXES

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR du CANTAL. Exercice 2023/2024

Compte de résultat 2023/2024

Produits	2023/2024	2022/2023
Rétrocessions fournitures	1787,00	854,40
Subvention ANS/CNDS fournitures	0,00	0,00
Cotisations des clubs / reversement FFT	5224,00	4916,00
Subventions, Conseil départemental	2000,00	2500,00
Amortissement subventions matériel	200,00	600,00
Produits exceptionnels	2431,06	0,00
Intérêts sur livret et parts sociales	341,88	109,20
Total produits	11983,94	8979,60
Charges		
Aides aux clubs (achat matériel)	0,00	2308,00
Achat fournitures	3666,00	744,00
Achats armes et matériel (non amortis)	0,00	0,00
Frais de secrétariat /site Web	177,59	168,92
Primes champions	720,00	300,00
Achats de médailles	277,20	240,00
Frais déplacements arbitres	917,78	551,72
Receptions + A.G.	293,40	278,20
Cotisations CDOs	60,00	60,00
Formation	0,00	0,00
Réparations et piles	0,00	30,05
Amortissement armes et matériel	421,00	1317,60
En stocks début	3489,20	4596,28
En stocks fin	-4763,96	-3489,20
Perte sur créances	0,00	0,00
Total charges	5258,21	7105,57
Résultat d'exercice	6 725,73	1874,03

BILAN au 30/09/2024

ACTIF	Brut	Amortissements	2023/2024	2022/2023
Matériel	10 531,60	7 944,60	2 587,00	1 800,00
Parts sociales			331,50	322,50
Stocks			4 763,96	3 489,20
A percevoir usagers			1 768,00	1 972,00
Subvention ANS à percevoir			0,00	0,00
Autres produits à percevoir			0,00	0,00
Disponible caisse			126,50	126,50
Disponible sur compte courant			1 916,28	2 589,58
Disponible sur compte livret			16 381,86	11 049,59
TOTAL ACTIF			27 875,10	21 349,37

PASSIF	Brut	Amortissements	2023/2024	2022/2023
Report à nouveau			20 149,37	18 275,34
Résultat de l'exercice			6 725,73	1 874,03
Subventions sur matériel	4 617,00	3 617,00	1 000,00	1 200,00
Dettes fournisseurs/usagers				
TOTAL PASSIF			27 875,10	21 349,37

Rapport du contrôleur aux comptes du Comité départemental de tir du Cantal pour la saison 2023-2024 (période du 01 septembre 2023 au 31 août 2024)

Cette opération s'est déroulée le Lundi 16 septembre 2024 à mon domicile 15160 ALLANCHE.

Les documents suivants m'ont été présentés par M. Georges MALERGUE, trésorier du comité départemental de tir :

- Les relevés des comptes bancaires concernant le compte courant et le livret A pour la période considérée (01/09/2023 au 31/08/2024)
- l'état informatique des comptes 2023-2024 : recettes, dépenses, état du stock, amortissements, factures à encaisser ou impayées
- les factures et justificatifs divers concernant les recettes et les dépenses
- le compte de résultats 2023-2024 ainsi que le prévisionnel 2024-2025.

On notera que tous les documents sont présentés de façon claire et ordonnée, que la concordance entre les écritures et les justificatifs ne font l'objet d'aucune remarque particulière, on soulignera également que le résultat de l'exercice est en hausse notable.

On notera aussi que les opérations enregistrées correspondent totalement à l'activité et aux attributions du Comité départemental de tir et n'appellent aucune remarque particulière.

Suite à ce contrôle je peux donc certifier les comptes du Comité Départemental de Tir du Cantal sincères et réguliers

Fait à ALLANCHE le 16 septembre 2024

Le contrôleur aux comptes

Lucien CROZAT



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR du Cantal

Prévisionnel 2024/2025

Produits	2024/2025
Rétrocessions fournitures	2000,00
Subvention ANS/CNDS fournitures	0,00
Cotisations des clubs / reversement FFT	5400,00
Conseil départemental	2000,00
Amortissement subventions matériel	200,00
Produits exceptionnels	0,00
Intérêts sur livret et parts sociales	300,00
Total produits	9 600,00
Charges	
Aides aux clubs (achat matériel)	2000,00
Achat fournitures	2000,00
Achats armes et matériel	0,00
Frais de secrétariat /site Web	250,00
Primes champions	500,00
Achats de médailles	300,00
Frais déplacements arbitres	1200,00
Receptions + A.G.	700,00
Cotisations CDOS	60,00
Formation	300,00
Réparations et piles	50,00
Amortissement armes et matériel	421,00
En stocks début	4763,96
En stocks fin	-2944,96
Perte sur créance	0,00
Total charges	9 600,00
Résultat d'exercice	0,00

Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir du Cantal

Club : *Société de Tir de Narmanhac*

Nombre de présents à l'Assemblée Générale : *0*

Nombre de participants au repas : *0*

Repas : payé par le comité

Coupon à retourner, avant le 18 septembre 2024

à : Philippe Bouillaguet, 25 rue de Belloy 15100 Saint-Flour ou par mail (cpcbouillaguet@orange.fr)

Pouvoir

Chaque Club est représenté par son président ou en cas d'empêchement, par un membre du comité directeur du club mandaté à cet effet.

Je soussigné, *Combettes Jérôme* Club de *Narmanhac*
donne pouvoir à *Delbos Florian - Société de Tir d'Ardat*

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire et prendre part, en mon nom, aux délibérations et aux votes.

Fait à *Narmanhac* le *10 sept* 2024

Signature du Président



Signature de son représentant

